



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 mai 2013



Le vingt-trois mai de l'année deux mille treize à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Raymond Divol -Maire-adjoint d'Eygalières.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Jean-Luc Aureillonnet – Maire-adjoint de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Gisèle Ravez – Maire- adjoint de Saint Rémy de Provence, Jean Louis Renaud – Maire-adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Yves Gervais - Conseiller municipal de Tarascon, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle,

Hervé Cherubini - Conseiller Général, Jacky Gérard - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Mohamed Rafaï – Conseiller régional, et Pierre Souvet - Conseiller régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Robert Del Testa - Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Président de la commission Economie, commerce, artisanat, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto- Conseiller Municipal de Lamanon, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Monique Ricard- Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Claude Picard – Commission Aménagement du Territoire, Michel Roland – Commission Patrimoine naturel, Philippe Susini - Chargé de Mission au Conseil Général, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat Madelin, Romain Blanc, Jonathan Baudel, Lydie Defos du Rau, Florian Communier, du Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller Général à Mireille Henry – Maire adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2013-18

Objet : Election du Président du Parc naturel régional des Alpilles

La présidence de la séance, déléguée pour cette élection à Raymond DIVOL, doyen de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L.2122.5, L.2122.6, L.2122.8 et L.212.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection d'un Président du Parc naturel régional des Alpilles conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte.

Raymond DIVOL donne lecture du pouvoir qui a été reçu pour cette séance :

Claude VULPIAN, en sa qualité de Conseiller Général, a donné pouvoir à Mireille HENRY, représentant la Commune de Saint Martin de Crau. Madame HENRY détient donc 6 voix, à raison de 2 pour la Commune et de 4 pour le Conseil Général.

Il constate que le quorum est bien atteint avec 21 votants, porteurs de 62 voix.

Raymond DIVOL propose à l'assemblée de procéder à l'élection du Président à main levée, en rappelant qu'il suffit qu'un membre du syndicat mixte s'y oppose pour procéder à l'élection par vote à bulletin secret. Il indique à l'assemblée que tout est prévu pour assurer l'élection à bulletins secrets. La décision d'élire le Président par vote à main levée est prise à l'unanimité des votants.

Raymond DIVOL fait état de la candidature déposée et demande si d'autres candidats veulent se présenter à l'élection du Président. A défaut de candidature spontanée, Mohamed RAFAÏ confirme sa candidature à cette fonction.

Raymond DIVOL fait donc procéder au vote à main levée pour l'élection du Président.

Ont voté contre : 0 voix.

Se sont abstenus : Yves GERVAIS, TARASCON (2 voix) ; Jean Luc AUREILLONET, MOURIES (2 voix) ; Jean Benoit HUGUES, Les BAUX DE PROVENCE (2 voix) ; Régis GATTI, AUREILLE (2 voix). Soit 8 voix.

Ont voté pour : Hervé CHERUBINI, Conseil Général (4 voix) ; Marie BOUCHEZ, Conseil régional (5 voix) ; Ulysse TEIXEIRA, SAINT ETIENNE DU GRES (2 voix) ; Anne Marie ROBERT, ORGON (2 voix) ; Michel MOUCADEL, MAUSSANE LES ALPILLES (2 voix) ; Rémy THIEULOY, FONTVIEILLE (2 voix) ; Roland DARROUZES, LAMANON (2 voix) ; Henri PONS, EYGUIERES (2 voix) ; Françoise FLOUPIN, conseil régional (5 voix) ; Gisèle RAVEZ, SAINT REMY DE PROVENCE (2 voix) ; Jean Louis RENAUD, SENAS (2 voix) ; Mireille HENRY, SAINT MARTIN DE CRAU (2 voix) et pouvoir de Claude VULPIAN, conseil général (4 voix) ; Jacky GERARD, Conseil général (4 voix) ; Pierre SOUVET, conseil régional (5 voix) ; Raymond DIVOL, EYGALIERES (2 voix) ; Laurent GESLIN, MAS BLANC DES ALPILLES (2 voix) ; Mohamed RAFAÏ, Conseil régional (5 voix). Soit 54 voix.

Monsieur MOHAMED RAFAÏ, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour a été déclaré élu à la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc et a été installé immédiatement.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Mohamed RAFAÏ



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 mai 2013

S/PREFECTURE D'ARLES

- 7 JUIN 2013

ARRIVEE

Le vingt-trois mai de l'année deux mille treize à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Jean-Luc Aureillonnet – Maire-adjoint de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Gisèle Ravez – Maire- adjoint de Saint Rémy de Provence, Jean Louis Renaud – Maire-adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Yves Gervais - Conseiller municipal de Tarascon, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle,

Hervé Cherubini - Conseiller Général, Jacky Gérard - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Mohamed Rafaï – Conseiller régional, et Pierre Souvet - Conseiller régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Robert Del Testa - Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Président de la commission Economie, commerce, artisanat, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto- Conseiller Municipal de Lamanon, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Monique Ricard- Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Claude Picard – Commission Aménagement du Territoire, Michel Roland – Commission Patrimoine naturel, Philippe Susini - Chargé de Mission au Conseil Général, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat Madelin, Romain Blanc, Jonathan Baudel, Lydie Defos du Rau, Florian Communier, du Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller Général à Mireille Henry – Maire adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2013-19

Objet : Election du Bureau syndical.

ELECTION DU BUREAU

Le nouveau Président élu, Monsieur Mohamed RAFAI, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L.2122.5, L.2122.6, L.2122.8 et L.2122.9 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection des membres du Bureau conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts du syndicat mixte.

Il propose de procéder au vote à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants. Il donne ensuite lecture des membres actuels du Bureau et propose de faire procéder, fonction par fonction, à l'élection de chacun des membres du Bureau. A cette fin, il demande à chacun s'il se représente et si d'autres candidats se font connaître.

Régis GATTI présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de membre.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Herve CHERUBINI, deuxième Vice-Président sortant, est seul à présenter sa candidature. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé Premier Vice-président et installé immédiatement.

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

Laurent GESLIN, troisième Vice-Président sortant, est seul à présenter sa candidature. Elu à l'unanimité, il est proclamé Deuxième Vice-président et installé immédiatement.

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT

Mohamed RAFAÏ fait état à l'assemblée de la candidature de Jack SAUTEL, quatrième Vice-Président sortant. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé troisième Vice-président et installé immédiatement.

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT

Marie BOUCHEZ, membre sortant, est seule à présenter sa candidature. Elue à l'unanimité des voix, elle est proclamée quatrième Vice-Présidente et installée immédiatement.

ELECTION DU SECRETAIRE

Mohamed RAFAÏ fait état à l'assemblée de la candidature de Michel FENARD, secrétaire sortant. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé secrétaire et installé immédiatement.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

ELECTION DU PREMIER MEMBRE

Henri PONS, membre sortant et seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE

Jean-Louis RENAUD, membre sortant et seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE

Ulysse TEIXEIRA, membre sortant et seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE

René FONTES, membre sortant et seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE

Claude VULPIAN, membre sortant et seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU SIXIEME MEMBRE

Régis GATTI est seul à présenter sa candidature. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé membre du Bureau et installé immédiatement.



Fait et délibéré
Les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

Le Président

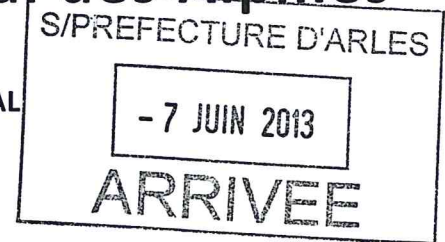
Mohamed RAFAÏ



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 mai 2013



Le vingt-trois mai de l'année deux mille treize à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Jean-Luc Aureillonnet – Maire-adjoint de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Gisèle Ravez – Maire- adjoint de Saint Rémy de Provence, Jean Louis Renaud – Maire-adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Yves Gervais - Conseiller municipal de Tarascon, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle,
Hervé Cherubini - Conseiller Général, Jacky Gérard - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Mohamed Rafai – Conseiller régional, et Pierre Souvet - Conseiller régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Robert Del Testa - Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Président de la commission Economie, commerce, artisanat, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto- Conseiller Municipal de Lamanon, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Monique Ricard- Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, Régis Lillamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Claude Picard – Commission Aménagement du Territoire, Michel Roland – Commission Patrimoine naturel, Philippe Susini - Chargé de Mission au Conseil Général, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat Madelin, Romain Blanc, Jonathan Baudel, Lydie Defos du Rau, Florian Communier, du Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller Général à Mireille Henry – Maire adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2013-20

Objet : délégation de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président.

Monsieur le Président expose :

Que considérant que le code général des collectivités territoriales et les statuts du syndicat mixte prévoient la possibilité de déléguer une partie des compétences du comité syndical au bureau et au Président,

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De déléguer une partie de ses compétences au Bureau et au Président selon les termes du tableau joint à la présente délibération,

- Donne pouvoir au Président de mettre en œuvre la présente délibération et de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

Le Président

Mohamed RAFAÏ

DELEGATIONS DONNEES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° CS-2013-20 EN DATE DU 23/05/2013

Délégations actuelles instituées par la délibération CS-2008-02	Proposition de délégations du Comité Syndical au Bureau	Proposition de délégations du Comité Syndical au Président
De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Syndical, la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III DE L4ARTICLE I.1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires	De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Syndical, la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III DE L4ARTICLE I.1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires	
	De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget	
De décider de la conclusion et de la révision du louage		De décider de la conclusion et de la révision du

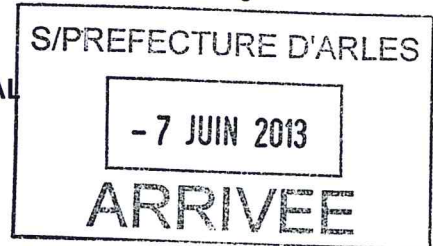
de choses pour une durée n'excédant pas douze ans		douze ans
De passer les contrats d'assurance		De passer les contrats d'assurance ainsi que les indemnités de sinistre y afférentes
De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte	De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte	
De limiter la réalisation d'emprunts et opérations financières déléguée au Bureau à un montant maximum de cinq cent mille euros (500 000.00 €)	De limiter la réalisation d'emprunts et opérations financières déléguée au Bureau à un montant maximum de cinq cent mille euros (500 000.00 €)	
D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges		D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €		De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
	De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts	
D'estimer en première et deuxième instance	D'intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil syndical	
De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical fixé à 300 000 €	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical de 160 000 €
De la création et de la suppression des emplois des services publics		
De la fixation du régime indemnitaire		



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 mai 2013



Le vingt-trois mai de l'année deux mille treize à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Jean-Luc Aureillonnet – Maire-adjoint de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Gisèle Ravez – Maire- adjoint de Saint Rémy de Provence, Jean Louis Renaud – Maire-adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Yves Gervais - Conseiller municipal de Tarascon, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle,
Hervé Cherubini - Conseiller Général, Jacky Gérard - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Mohamed Rafaï – Conseiller régional, et Pierre Souvet - Conseiller régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Robert Del Testa - Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Président de la commission Economie, commerce, artisanat, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto- Conseiller Municipal de Lamanon, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Monique Ricard- Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Claude Picard – Commission Aménagement du Territoire, Michel Roland – Commission Patrimoine naturel, Philippe Susini - Chargé de Mission au Conseil Général, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat Madelin, Romain Blanc, Jonathan Baudel, Lydie Defos du Rau, Florian Communier, du Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller Général à Mireille Henry – Maire adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2013-22

Objet : Maison du Parc. Demande de subvention au Conseil général

Monsieur le Président expose :

- Que le projet de réalisation de la maison du Parc des Alpilles est actuellement au stade de la phase « Avant Projet Détaillé » et permet ainsi de présenter aux financeurs le cout du projet dans sa version la plus aboutie,
- Que le diagnostic archéologique réalisé sur l'assiette foncière du bâti existant, à Saint Rémy de Provence, a mis en évidence une nécropole d'enfants qui présente un intérêt important conduisant à la réalisation de fouilles archéologiques complètes diligentées par l'Etat auprès du Parc naturel régional des Alpilles et que le cout de ces fouilles est à la charge du Parc,
- Que la contribution du Département est donc attendue sur une assiette prenant en compte l'ensemble des dépenses déjà réalisées par le syndicat mixte de gestion du Parc depuis le 9 décembre 2011, date d'introduction du dossier initial auprès du Conseil général, incluant les études et ingénierie accompagnant la réalisation du projet, le cout des fouilles archéologiques et le cout des travaux du projet dans sa globalité,
- Que la circulaire NOR IOCB 1203166 C relative aux articles 73 et 76 de la loi N° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales qui indique que « le concours financier des membres d'un syndicat mixte au budget du syndicat (...) est pris en compte dans le calcul de la participation minimale du syndicat mixte au financement des opérations d'investissement relevant de son domaine de compétences et dont il est maître d'ouvrage », ouvre droit à un financement de ce projet par le conseil régional et par le conseil général, sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à la contribution des communes du Parc,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, moins une abstention (Jean Luc AUREILLONET, pour la commune de MOURIES),

Décide :

- De retenir pour ce projet, un cout d'objectifs de 3 267 00 € HT, comprenant ingénierie, travaux et fouilles archéologiques,
- De retenir comme base du plan de financement prévisionnel les montants d'intervention suivants :
 - ✓ Région : 1 146 000 € (engagement conventionné),
 - ✓ Département 2 056 000 €, (sollicité)
 - ✓ ETAT (sur volet fouilles archéologiques uniquement) : 65 000 € (prévisionnel)
- De solliciter auprès du Conseil général l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 056 000 € selon le plan de financement et l'échéancier joint à la présente délibération,
- D'autoriser le Président, ou par délégation à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

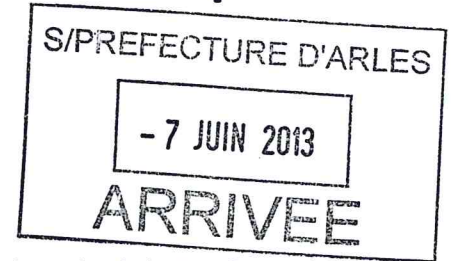

Mohamed RAFAÏ



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 mai 2013



Le vingt-trois mai de l'année deux mille treize à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Jean-Luc Aureillonnet – Maire-adjoint de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Gisèle Ravez – Maire- adjoint de Saint Rémy de Provence, Jean Louis Renaud – Maire-adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Yves Gervais - Conseiller municipal de Tarascon, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle,
Hervé Cherubini - Conseiller Général, Jacky Gérard - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Mohamed Rafai – Conseiller régional, et Pierre Souvet - Conseiller régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Robert Del Testa - Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Président de la commission Economie, commerce, artisanat, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto- Conseiller Municipal de Lamanon, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Monique Ricard- Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Claude Picard – Commission Aménagement du Territoire, Michel Roland – Commission Patrimoine naturel, Philippe Susini - Chargé de Mission au Conseil Général, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat Madelin, Romain Blanc, Jonathan Baudel, Lydie Defos du Rau, Florian Communier, du Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller Général à Mireille Henry – Maire adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2013-21

Objet : attribution d'indemnités de fonction au Président.

Monsieur Hervé CHERUBINI, Premier Vice-Président expose :

Considérant :

- Que par délibération N°CS-2009-48 du 3 novembre 2009, le comité syndical a décidé d'attribuer au Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président dans les conditions fixées par le décret N° 2006-1614 ; ainsi qu'accepté de prendre en charge le remboursement des frais exposés par le Président dans le cadre de ses fonctions au sein du Parc naturel régional des Alpilles, sur présentation de justificatifs,
- Que lors de chaque nouvelle élection du Président, le comité syndical doit délibérer sur l'attribution de ces indemnités,
- Que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités ont été inscrits au Budget Primitif 2013 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles,
- Que ceci exposé, il est demandé au comité syndical de bien vouloir se prononcer,

Le Comité syndical,

Où l'exposé du premier Vice-Président,

Vu le décret N° 2006-1614 du 15 décembre 2006,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mireille HENRY, pour la Commune de Saint Martin de Crau), étant entendu que le Président, sorti de la salle, n'a pas participé au vote.

Décide :

- D'attribuer au Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président dans les conditions fixées par le décret N° 2006-1614, d'accepter de prendre en charge le remboursement des frais exposés par le Président dans le cadre de ses fonctions au sein du Parc naturel régional des Alpilles sur présentation de justificatifs.

- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Mohamed RAFAÏ